

AVIS

Commodo et Incommodo

Arrêté ITM

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris la décision suivante :

Objet	Exploitant et lieu d'exploitation	N° Dossier Date autorisation
l'exploitation d'un dépôt de pneus, d'un atelier et garage de réparation et d'entretien de véhicules, un stockage de substances et mélanges classés	SARL SPORTLINECAR 18 op Zaemer L-4959 Bascharage	1/2021/0238/137 autorisé le 22 mai 2023 Réf.: COM/2022/01/08

L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 26 mai 2023) à partir du 27 mai 2023 au 6 juillet 2023 inclus.

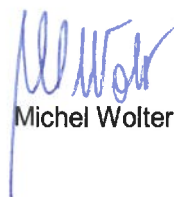
L'arrêté d'autorisation et les plans sont déposés à l'inspection des intéressés au Service écologique (Bascharage, 29 rue de la Résistance) de la commune de Käerjeng. Ils pourront y être consultés par toutes les personnes durant la période de l'affichage. Veuillez contacter le secrétariat du Service technique au numéro 500 552 352 afin de fixer un rendez-vous.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre cette décision est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 26/05/2023

Le bourgmestre,



Michel Wolter



Le secrétaire communal,



Jean-Marie Pandolfi

